



Mutation le pere peut il obtenir la garde

Par **nanouchris**, le **07/01/2008** à **20:01**

je me suis mariee cet ete et mon mari est militaire,il sera muté en aout 2008 et je compte le suivre avec mon fils qui n'ai pas le sien mais celui de mon ex.
J'ai la garde de Lucas(mon fils) et je voudrais savoir si son pere pourrait obtenir la garde de celui ci,si il en fesait la demande et si la mutation de mon mari pourrait me faire défaut?
Entre autre je suis prete a faire beaucoup d'efforts pour que tout ce passe le mieux possible pour mon fils et pour nous tous.
Donc ais-je lieu de m'inquieter?Pourrait-on lui donner la garde de mon fils si je decide de partir avec mon mari?
Je me fais enormement de soucis et je le vie tres tres mal.
Merci de bien vouloir me repondre au plus vite,svp.